

# *Le Petit Saint-Martialais*

N° 13 - Décembre 2017



La Boule-Blanche  
La Borie  
Le Bouygou  
Le Combord  
Le Couderc  
Le Couderc de Bijou  
Le Cauze  
Grézérou  
La Grèze  
Les Marcottes  
Les Labours  
La Lignée  
Le Lantier  
Laubrecourt  
Laussine  
Leysalles  
Lol-Bas  
Lol-Haut  
Maisonneuve  
La Molière  
Le Pech  
Pech-de-Biau  
Les Peyralades  
Plapèch  
Les Rouquiers  
Stonigrand  
Le Suquet  
Le Treil

## L'Édito du Maire

*Il est impératif de réduire nos dépenses énergétiques. Vous avez certainement constaté une modification récente de l'éclairage public. Lors de la constitution du budget 2017, j'avais annoncé, avant la fin de l'année, la mise en place de cette mesure d'économie d'énergie. Cette mesure va aussi dans l'idée que ce fait le conseil municipal des mesures simples que nous pouvons prendre rapidement pour réduire l'impact néfaste de l'homme sur notre environnement en matière de réchauffement climatique, de pollution lumineuse et de perturbation de la faune. Cette mise en place n'est pas définitive elle sera révisée et optimisée dans les mois à venir. Le Conseil Municipal a validé les principes suivants :*

*L'éclairage public hors D46, hors carrefour est interrompu la nuit de 22h30 à 6h du matin toute l'année avec une modulation de 23h30 à 6 h l'été de 1er mai au 31 septembre.*

*Les carrefours, les escaliers, et le monument au mort resteront éclairés la nuit.*

*Le long de la D46, un point lumineux sur deux reste permanent, l'éclairage est concentré sur le cœur du village à proximité de la salle des fêtes, du pôle commercial et du restaurant.*

*Courant 2018, les horloges astronomiques seront installées par de SDE24. Elles détermineront une durée d'éclairage optimale en fonction du coucher et du lever du soleil, elles serviront une plus grande souplesse de gestion des points lumineux, elles permettront plus d'économies d'énergie. Pour cause de fragilisation des lampes, nous nous interrogeons d'ores et déjà sur la nécessité de rallumer les points lumineux intermittents à 6h le matin jusqu'au lever du jour.*

*Le conseil municipal a donc décidé de poursuivre le projet de pôle commercial. De nombreuses raisons nous empêchaient de différer; Les dernières aides départementales et européennes attendues étaient maintenant attribuées. Les prix des travaux arrêtés avec les entreprises risquaient de ne plus être garantis, les taux d'intérêts d'emprunt augmentaient. La voirie et les réseaux, d'assainissement, d'eau, d'électricité et téléphonique réalisés, en partie payés étaient en attente.*

*Le 1<sup>er</sup> septembre les travaux de dépollution et nettoyage du garage ont commencé. La mise hors eau de l'ancien garage sera réalisée avant la fin de l'année 2017, la livraison du bâtiment est prévue pour fin mai 2018, il comprendra le Multiple Rural avec son Snack / bar/ presse ses produits alimentaires de première nécessité, un salon de coiffure. La CCI sur sa plateforme internet «Transentreprise» a publié l'appel à candidature pour recruter un couple de gérant pour le multiple rural. Nous recherchons aussi un(e) gérant(e) mixte pour le salon de coiffure.*

*La population Saint Martialaise a pris conscience de nos efforts de gestion en matière de diminution des coûts de fonctionnement imposés par l'état et des marges tenues laissées pour survivre en faisant quelques investissements mais une poignée d'individus réalisent régulièrement des actes d'incivisme et de malveillance qui vont à l'encontre de ces efforts. Je vous invite à lire et prendre en considération les articles de ce bulletin concernant l'utilisation illicite du réseau d'assainissement pour évacuer les lingettes, les dépôts prohibés d'encombrants et le mauvais tri sur les emplacements poubelles, le saccage récurrent des WC de La fontaine. Le conseil municipal étudie, les mesures matérielles et de police à mettre en place.*

*Je remercie la population nombreuse de Saint Martialaise et des communes voisines qui ont répondu présente aux invitations de Martin, Marie Vanessa et du conseil municipal le 16 juin 2017 pour l'inauguration de la nouvelle boulangerie. L'enthousiasme qu'elle a manifesté est une marque de reconnaissance et de fidélité pour nos boulangers qui font un travail éprouvant, un signe d'encouragement au conseil municipal pour poursuivre le projet de revitalisation du village.*

Jean-Pierre COUDOUMIE

### Horaires Mairie :

MAIRIE : Tél./Fax : 05 53 28 43 32 - [mairie.stmartialnbt@wanadoo.fr](mailto:mairie.stmartialnbt@wanadoo.fr)

Mardi : 14 h - 17 h - Jeudi : 8 h - 12 h

Vendredi : 14 h - 17 h - Samedi : 9 h 30 - 12 h

Permanence du Maire et des Adjointes : mercredi matin sur rendez-vous

## Informations Pratiques



**POMPIERS** ..... 18 - 112

**GENDARMERIE** ..... 17 - 05 53 28 66 70

**LA POSTE** ..... 05 53 28 50 06

### **MÉDECINS GÉNÉRALISTES :**

M. PENCHENAT / M<sup>me</sup> MORELON

M<sup>me</sup> MEZERGUES ..... 05 53 28 37 84

M. DELAYE ..... 05 53 29 54 74

### **INFIRMIÈRE :**

M<sup>me</sup> LEGOUGNE Pascale ..... 06 04 45 79 32

### **ACUPUNCTEUR :**

M. HINDS Anthony ..... 06 42 93 75 19

**Pharmacie du Capiol** ..... 05 53 28 30 01

**Déchetterie du Pech-Mercier** ..... 05 53 29 15 59

### **Permanences :**

#### **Assistante sociale :**

Madame DELAUNAY ..... 05 53 31 71 71  
(Lundi matin sur RDV à la Maison des Communes)

#### **Centre Inter Communal Action Sociale (CIAS) :**

Chantal FRAYSSE - Maison des communes  
..... 05 53 28 20 70

#### **Point Public :**

M<sup>me</sup> N'GUYEN ..... 05 53 59 47 72  
Mardi et Jeudi 09h00 12h00 et 14h00 18h00

**SOGEDO Dépannage** ..... 05 53 30 21 98

La Mairie rappelle qu'un service de portage de médicaments est toujours effectué 05 53 28 43 32

#### **Zone de loisirs de la Fontaine :**

étang de pêche, terrain de tennis, terrain de pétanque et terrain de football

## Recensement et Listes Électorales



### **Recensement :**

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Deux personnes en seront chargées. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

### **Listes électorales :**

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en Mairie toute l'année et ce jusqu'au 31 décembre 2017 à 12h00. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes sur présentation de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Informations Pratiques



### **Naissances**

Clarisse Philippine BEILVERT « Les Labours »

Levan PERNELLE « Pech de Biau »

Léo Jean Alex Michael HIGNY-ARNAUDET  
« Leymarcottes »

### **Mariages**

Thierry GRINFAN et Claudie PONCHEL

Philippe KNECHT et Marie-Anne MAYODON

Chantal CONCHON et Bruno HERBERT

### **Décès**

DUCROQ Josiane

DOLAIN Claude

LARIVIERE Raymond

POUCHARD Pierre

CLERISSE Ginette

BERTOT Camille

EYMERY René

CHATELAIN Josette

GAUBERT Léon

## Départ à la Retraite



L'employée municipale Chantal LAUGIER a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 14 Septembre 2017.

Notre factrice Marie-Line a elle aussi rejoint le lot des retraités depuis septembre 2017. Pour la remercier de ses souriants services, une urne déposée à La Poste fait appel à votre générosité. Merci d'avance. Nous souhaitons à toutes les deux une longue et paisible retraite !

## Infrastructures de charge pour Véhicules Électriques



Une borne de rechargement des véhicules électriques et hybrides va être mise en place sur le site du Pôle Commercial. Les usagers bénéficieront d'une gratuité de stationnement de 2 heures. Un disque sera remis aux propriétaires de ce type de véhicules en s'adressant au siège du SDE 24, 7 Allées Tourny à PERIGUEUX 24000 sur présentation de la carte grise du véhicule.



**Jean-Claude CABANNE**

## COMMISSION ORDURES MÉNAGÈRES

### RÉDUIRE NOS DÉCHETS, MAIS POURQUOI ?

Parce que nos déchets prennent de plus en plus de place dans notre espace naturel. En 50 ans nous avons multiplié notre quantité de déchets par deux. Aujourd'hui nous produisons 1kg de déchets par jour et par personne. Ne nous laissons pas submerger par nos déchets !!!

Ils coûtent cher parce que nous devons les éliminer. Néanmoins, les bons gestes et les bonnes pratiques en commençant par un tri correctement effectué contribuent à la baisse de notre facture d'ordures ménagères et la protection de notre environnement.

Moins de déchets pour nous, pour nos enfants et les enfants de nos enfants, on y pense mais on commence AUJOURD'HUI.

**Marc GUZNICZAK**

## VOIRIE – TRAVAUX

Les travaux de voirie ont été achevés début septembre, ainsi nous bénéficions d'un réseau routier tout à fait correct. Dernièrement 3 tonnes de grave émulsion ont été utilisées pour combler les trous les plus importants. Un autre programme pour 2018 viendra maintenir l'état de la voirie. La Communauté de communes va réaliser les saignées pour l'écoulement des eaux de ruissellement. C'est avec son aide que nous pourrions continuer à entretenir l'ensemble du réseau routier. Avec sa précieuse participation et l'investissement des cantonniers, notre commune compte bien bénéficier de routes et abords de qualité.

**Ginette BENITTA**

## L'ÉCOLE

● La rentrée des classes a eu lieu ! Notre école compte actuellement 38 élèves du CP au CM2 mais il faut encore être très vigilants. L'école maternelle de Nabirat avec qui nous sommes en RPI compte actuellement 26 enfants pour les petites, moyennes et grandes sections. 2018 restera une rentrée à risques car 11 élèves partiront au collège et les arrivées des petits ne compenseront pas la perte d'effectif.

Suite à la mutation de Mr FAUPIN nous avons accueilli une nouvelle institutrice, Mme Anaïs RAYNAUD. Nous lui souhaitons la bienvenue.

En accord avec les dispositions gouvernementales les rythmes scolaires ont été modifiés. Les temps d'activités périscolaires ont été supprimés et nos enfants travaillent donc maintenant sur 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h15. Cette solution semble faire l'unanimité tant au niveau des parents, des instituteurs que des enfants. La garderie installée dans la maison « Miermont » a été repensée. Grâce à l'amicale laïque, des meubles gais et adaptés aux enfants ont été achetés. Un grand merci à cette association et à la caisse locale du Crédit Agricole.

● **Petit patrimoine** : Après consultation des habitants du hameau de Maisonneuve et en accord avec le Conseil municipal, il a été décidé de placer le calvaire sur l'emplacement de l'ancien four. Il est actuellement en cours de nettoyage en attendant la préparation du socle de base.

● **Solidarité** : Le Téléthon sera organisé cette année par la commune de Cénac avec le soutien de Domme et Saint-Martial. N'oubliez pas de vous joindre à ce moment de solidarité. Un programme plus détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

● **Salon du Livre** : Il aura lieu le samedi 31 mars 2018 de 10h à 18h au Foyer Rural. Présence de 20 auteurs et de Pierre BELLEMARE qui nous fera l'honneur de sa présence. A 15h00 ce dernier fera une lecture.

**Joëlle GUITARD GRINFAN**

● Un studio de 35m<sup>2</sup> est disponible à partir de ce jour. Le loyer mensuel est de 250€ + 12€ de charges.

Pour tous renseignements ou visite merci de prendre contact avec la Mairie au 05.53.28.43.32.

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir diffuser cette information au plus grand nombre.

● **Maison de service au public** : Madame N'GUYEN, remplaçante de Madame MARQUET vous reçoit les mardis et jeudis à la maison des communes de Saint Martial de Nabirat de 9h à 12h et de 14h à 18h. Elle peut vous aider, vous orienter, vous accompagner dans toutes vos démarches administratives, dans l'utilisation des services et outils numériques etc...

N'hésitez pas à prendre contact avec elle au 05.53.59.47.72 ou par mail [pointpublic.msap@comcomdv.fr](mailto:pointpublic.msap@comcomdv.fr)

## Nouveau à Saint-Martial !



### Reprise de la forge de Mr DEVILLERS par « LA FÉE RAILLEUSE »

EON Betty, 26 ans, formation CAP et BP métallier serrurier et PERDRIX Maxime, 31 ans, formation CAP et BP métallier serrurier et formation ferronnerie d'art en cours, ont repris l'activité de la forge au bourg de Saint-Martial.

Ils peuvent réaliser portes, portails, clôtures, grilles de défenses et de protection, garde-corps, escaliers etc... mais aussi du mobilier, divers objets de décorations, des luminaires, trappes de cheminée, grilles de puits ainsi que des structures métalliques type mezzanine ou terrasse surélevée.

Différents travaux de soudure MIG, électrode enrobée, sur acier, inox et fonte peuvent aussi leur être demandés.

Contact/site : Page Facebook « La Fée Railleuse »

Sur Google cherchez « La Fée Railleuse » (en tête de page)

Téléphone : 06.21.78.22.21 ou 06.24.38.55.82

## Repas Champêtre



Comme par le passé il a eu lieu le 13 Juillet et a connu un réel succès. Notre Place de la Vierge était belle à voir !

Les associations Saint Martialaises et les producteurs locaux avaient répondu présent et chacun a pu se régaler. Soutenus par l'orchestre nous avons également pu danser jusque tard dans la nuit.

Le Conseil municipal se réjouit d'une telle participation et remercie très chaleureusement tous les participants. Ce fut une occasion de rencontre et d'échange à laquelle nous sommes attachés et nous vous disons déjà à l'an prochain !

## Club Détente et Amitié



Après notre agréable repas moules frites au Carbonnier en Septembre voici les prochaines manifestations

19/10/2017 Repas au restaurant Plaisance

14/11/2017 Raclette à la salle des fêtes

09/12/2017 Assemblée Générale + Repas

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas

## Inauguration de la Boulangerie



C'est sous une pluie battante que le samedi 17 septembre 2017 Saint Martial de Nabirat a inauguré sa boulangerie « La Tourte du Temps Passé ». C'est avec émotion et fierté que les élus accueillèrent les officiels et la population. Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental, Mireille VOLPATO, Conseillère Régionale assistés de Jean-Pierre COUDOUMIE, Maire ont coupés le ruban symbolique.

C'est un lourd projet a souligné Monsieur le Maire, il est « ambitieux » certes mais aussi « vital » pour que notre village ne devienne pas un « désert commercial ».

C'est un encouragement à continuer ont souligné de concert Germinal PEIRO et Mireille VOLPATO.

Après la visite des locaux un buffet campagnard très largement fourni nous régala. A cette occasion nous avons pu apprécier les qualités professionnelles de notre boulanger. C'était beau, c'était bon !! Le pain était à l'honneur. Merci à Monsieur et Madame FERNANDEZ et leur fille d'avoir contribué très largement à la réussite de cette journée.

La Municipalité



## Halloween



En cette veille de Toussaint nous avons célébré Halloween. De nombreux petits monstres tout aussi terrifiants les uns que les autres ont envahi notre village aux cris « des bonbons ou un mauvais sort !! ». Et des bonbons ils en ont eu !! Merci à tous.

Une bonne soupe de potiron suivie de gâteaux et de compote terminaient la soirée.

C'était coloré, c'était joyeux et bruyant, c'était gai !



## Foire de l'Ail



### Les confréries du Sud-Ouest honorent Anna Delbos

La Foire de l'Ail s'est déroulée à St Martial de Nabirat, le 20 août dernier. Cette manifestation célèbre les produits du terroir, les traditions gastronomiques et les savoir-faire anciens.



Dans la matinée, sur la place de la Vierge, autour des stands de produits régionaux, six confréries du Périgord (Confréries de la Noix de Nailhac, du Vin de Domme, du Pain du Lot, de l'Ail de Lautrec, de la Mique et du Chabrol en Pays de Montaigne) et une population nombreuse s'étaient donné rendez-vous pour apprécier les danses folkloriques interprétées par les Troubadours de Gourdon et pour honorer une des doyennes du village.

Madame Anna Delbos est née dans le Bas-Rhin, à Routzenheim, le 05 juillet 1918. Issue d'une famille de six enfants, Anna Delbos n'a pas eu l'enfance dorée des enfants d'aujourd'hui. Elle a commencé à travailler dès l'âge de 13 ans. Marié à deux reprises, elle vient s'installer avec son deuxième mari en Périgord, celui-ci étant originaire d'Allas Les Mines. Ils s'installent à Lol-Bas sur la commune de Saint Martial de Nabirat. Après le décès de son deuxième mari, Anna viendra habiter dans le bourg du village, sur la place même où se déroule la Foire. Toujours alerte malgré quelques soucis de santé, Anna Delbos respire à 99 ans la bonne humeur et la gentillesse. D'une grande hospitalité et d'une grande générosité, Anna a toujours été entourée de nombreux amis qui lui vouent une affection sincère.

Sous la houlette de Patrick Brun, Grand Maître de la Confrérie du Chabrol du Pays de Montaigne, Anna Delbos, particulièrement émue par cette attention dont l'idée revient à Max Bel, Président de l'association organisatrice de la Foire de l'Ail, le Comité des Fêtes de St Martial de Nabirat, a été intronisée dans la Confrérie du Chabrol, non sans avoir préalablement entendu les principes fondateurs de la Confrérie et les origines de cette tradition répandue dans le grand sud ouest de la France. A l'issue de cette intronisation, Jean-Pierre Coudoumié, Maire de la commune, et Brigitte Pistolozzi, Conseillère Départementale du Canton, ont pris à leur tour la parole pour féliciter la récipiendaire.

Et c'est par un chabrol au vin de l'Aude (malheureusement le Vin de Domme n'avait pu tenir de stand cette année) sur une bonne soupe à l'ail préparée par la Confrérie de l'Ail de Lautrec, que toute la population réunie autour d'Anna Delbos, a fêté cette belle distinction.

## Chorale à Chœur Ouvert



L'heure de la rentrée a sonné pour les membres du groupe vocal « A Chœur Ouvert » de Saint-Martial-de-Nabirat.

Ce mercredi 4 octobre 2017 a eu lieu la première répétition de cette nouvelle saison 2017/2018.

Le programme de celle-ci fera honneur aux Jean FERRAT, Léo FERRE, Georges BRASSENS, Charles TRENET qui ont si joliment interprété les textes de ARAGON, BAUDELAIRE, HUGO, VERLAINE, RUTBOEUF entre autres.

Hormis les représentations données sous forme de veillées, le groupe vocal a participé à la fête de la musique en juin à Saint Martial, et afin de promouvoir son existence et recruter de nouvelles voix, on a pu également le rencontrer au forum des associations de St Cybranet début septembre 2017.

La participation de notre association à la brocante lors de la Foire de l'ail de Saint Martial en août a permis également d'apporter un plus à notre budget nous permettant d'aborder cette nouvelle saison un peu plus sereinement.

Les portes de la bibliothèque de Saint Martial, où se tiennent les répétitions le mercredi soir de 20h à 21h30, sont grandes ouvertes à toutes personnes désirant rejoindre la chorale « A Chœur Ouvert ».

Vous pouvez nous joindre au 05.53.59.64.55 ou au 05.53.31.02.73

## Pétanque Saint-Martialaise



### ACTIVITÉS 2017 DE LA PÉTANQUE SAINT MARTIALAISE

Les activités de la Pétanque St Martialaise pour la saison 2017 ont démarré en mai, avec l'organisation d'un tournoi en doublette puis avec la réception de la Pétanque Dommoise dans le cadre de la rencontre interclub.



Cette rencontre, qui a vocation à se dérouler tous les ans, a pour objectif de tisser des relations sportives et conviviales entre les adhérents des deux clubs, qu'ils soient boulistes ou non. Elle s'est déroulée le 27 mai et elle a démarré en début d'après-midi par un tournoi au cours duquel les joueurs des deux clubs, après tirage au sort des équipes à chaque manche, se sont affrontés amicalement sur le Boulodrome de la Fontaine. Au total, 32 joueurs ont participé à ce tournoi, sous un soleil écrasant. Cette rencontre s'est poursuivie et achevée en soirée au Foyer Rural où une cinquantaine de convives ont apprécié les grillades qu'Alain et André avaient préparées. Rendez-vous est d'ores et déjà donné à Domme en 2018. Le 29 juillet le club a organisé son concours de pétanque en nocturne et le 15 août sa fête annuelle.

L'association a organisé une soirée cabaret consacrée à la chanson française ; elle s'est déroulée au Foyer Rural le samedi 28 octobre 2017 à 20h30.

L'invité d'honneur de cette soirée était le groupe PARIS-LONDRES qui interpréta des chansons et musiques de sa composition.

Avant l'intervention de PARIS-LONDRES, une première partie a été assurée par Henri Dhuil et Hervé Ménardie.



L'ouverture de la chasse a eu lieu le 10 septembre 2017, cependant dès le mois d'août, les chasseurs de la « Diane » ont chassé afin d'épauler nos amis agriculteurs et les aider ainsi à protéger leurs futures récoltes. Mais ils reviennent en nombre ! Par ailleurs les chasseurs ont, également, collaboré à préserver certaines cultures vulnérables en les clôturant.

Une grande partie du tableau de chasse de la saison écoulée fut distribuée à beaucoup de propriétaires de Saint Martial.

### Suivi des perdrix dites « Royale » :

94 sociétés de chasse participent à la réhabilitation de la « Royale » sur toute la Dordogne et c'est 3645 perdrix qui ont été implantées. En ce qui concerne, particulièrement, notre territoire c'est 30 perdrix qui ont été introduites. Tout est mis en œuvre pour que ces volatiles restent à demeure chez nous.

Un grand merci aux chasseurs de petits gibiers qui se sont investis dans la construction des cages de lâchers et qui continuent à s'engager pour faciliter l'introduction de l'espèce. Une première satisfaction et un début prometteur : certains villageois et villageoises, durant la saison estivale, ont eu chance d'en surprendre quelques-unes. Ces retours sont encourageants. Oui il en reste !

Bien que l'espèce s'affirme plus sauvage et plus expérimentés face à l'appétence des renards et autres rapaces, il nous appartient de maintenir notre vigilance. Continuons notre surveillance et pour ses premiers pas et en signe de bienvenue, dans notre commune, offrons à ce bel oiseau les forces nécessaires à sa fixation pendant les mois hivernaux.

Il est pour l'instant encore trop tôt pour effectuer un bilan des perdrix restantes. Nous partagerons, avec vous, les résultats à la fois départemental et local.

En fin de saison nous réitérons l'expérience et irons sûrement plus loin en augmentant le nombre de lâchers. Plus leur nombre sera important plus l'espèce pourra se multiplier et nicher sur notre secteur. C'est un challenge difficile, mais, comme le dit Alfred Auguste Pilavoine « **La persévérance couve nos projets et en fait éclore le succès** ». Souhaitons-le vivement !

### La perdrix « Royale »



Et ses prédateurs qu'il faut surveiller bien que la « Royale » à beaucoup d'hardiesse à se défendre.

### Le bureau



L'Amicale Laïque s'est réunie en Assemblée générale le 25 Septembre.

La composition du nouveau bureau est la suivante :

Secrétaire adjoint : Mr Cornitte Guy (réélu)

Secrétaire : M<sup>me</sup> Picot Stéphanie (élue)

Trésorière adjointe : M<sup>me</sup> Salon Sandrine (réélue)

Trésorière : M<sup>me</sup> Carbonnier Karine (réélue)

Vice-présidente : M<sup>me</sup> Legendre Lisa (élue)

Présidente : M<sup>me</sup> Viguier Elodie (réélue).

Voici le planning des animations déjà programmées que vous pouvez vous empresser de noter sur vos agendas !!

**31 Octobre** : Loto

**26 Novembre** : Marché de Noël

**3 Juin** : Vide Grenier

**8 Juin** : Randonnée Semi nocturne.

D'autre part, nous nous réjouissons d'avoir vu aboutir un projet sur lequel nous travaillions depuis 2 ans. En effet la salle Miermont est maintenant prête à accueillir les enfants dans un cadre chaleureux. Ce projet a vu le jour à l'initiative de Michèle Dufour et grâce à la précieuse aide du Crédit Agricole de Daglan, l'Amicale a pu acquérir cet été du mobilier adapté aux enfants. Cette pièce est dédiée à la garderie mais il est possible que l'amicale y organise des petites animations pour les enfants.

Pour finir, je souhaiterais vous rappeler que l'Amicale Laïque est une association ouverte à tous, que tous les Saint-Martialis désireux de participer à notre engagement sont les bienvenus. Nous mettons un point d'honneur à reverser une grande partie de nos bénéfices à l'école du village pour le financement des sorties scolaires (entre autres), l'amicale n'est pas (que) une association de parents d'élèves. Alors si vous avez un peu de temps libre et voulez nous aider il n'est pas trop tard.

Merci à vous !

Elodie VIGUIER

Pour tous renseignements : 06 26 91 95 49

# Chorale Si on Chantait



Le dimanche 26 Novembre à 9h30 la Chorale « Si on chantait » animera la messe à l'occasion de la Sainte Cécile, patronne des musiciens.

Le 10 décembre en l'église de St Martial la chorale reçue l'année dernière se produira à partir de 17heures. Nous terminerons la soirée autour d'un vin chaud servi au Foyer rural.

# Football Entente du Périgord Noir



Les championnats se sont terminés fin mai 2017. Finissant dixième sur 12, l'équipe première était relégable mais suite à un forfait général d'une équipe, elle reste toujours en D3. L'équipe réserve finit huitième de sa poule en D5 et jouera en D4 suite à la suppression de la D5 cette saison.

Un nouveau bureau a été élu lors de l'Assemblée générale du 17 Juin 2017 :

Président : Xavier GUINOT (05.53.29.61.17)

Vice-président : Michel MILHAC

Secrétaire : Gilles GRINFAN (06.31.33.76.42)

Secrétaire adjoint : José ALVES

Trésorière : Monique SMANIO

Trésorière adjointe : Joëlle GUITARD-GRINFAN

Deux équipes séniors ont été engagées pour la nouvelle saison. Les matchs des séniors se dérouleront à l'aller à St Martial et au retour à Cénac. Venez ombreux encourager vos équipes...

A ce jour 57 licenciés dont 10 dirigeants, 1 entraîneur diplômé et 1 arbitre officiel.



Non seulement c'est un DEVOIR mais c'est aussi une OBLIGATION

**Qui doit débroussailler ?** → Celui qui occupe les lieux

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués par le **PROPRIÉTAIRE** des constructions, terrains et installations ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier (art.L 322-3 du Code forestier)

Si besoin le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins **après avoir informé leurs propriétaires**. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer (art.L 322-3-1 du Code forestier)

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut :

- Donner lieu à une amende de 30€ par m<sup>2</sup>
- Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5000€ en cas de sinistre (art 10 de la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Aout 2004)

→ Sur un périmètre précis

L'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones

situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisement (art L 321-1, L 321-6, L 322-3 du Code forestier)

**Comment débroussailler ?**

→ Débroussailler consiste à **réduire la densité de végétation au sol et aérienne**.

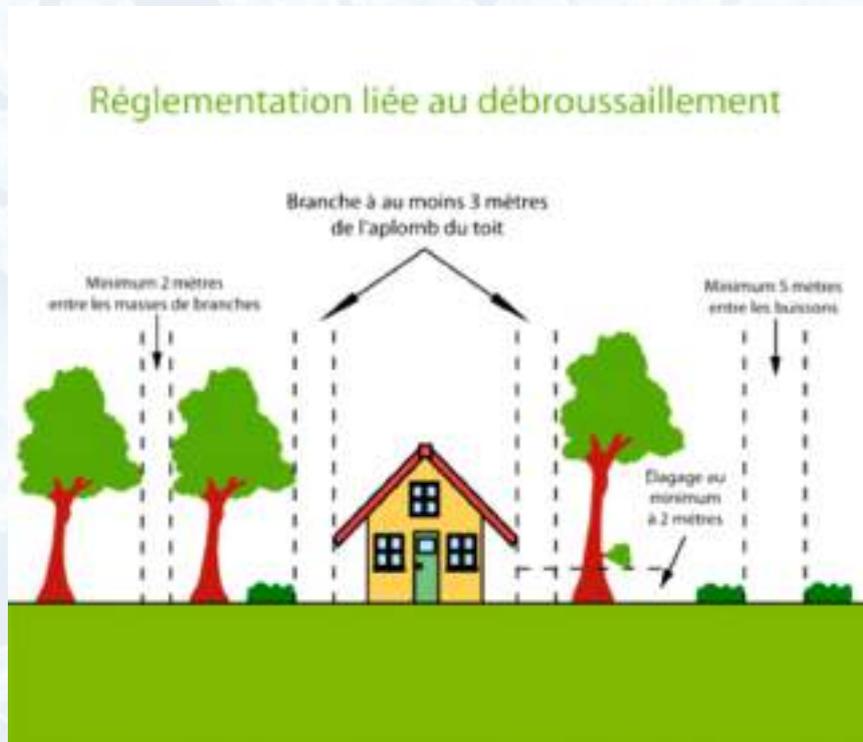
**Réduire** les herbes hautes, **séparer** les cimes, **élaguer** certains arbres, buissons, arbustes, sous-bois

Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise. Suivant les cas le débroussaillage nécessite :

- Une débroussailluse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches
- Une tronçonneuse

**Attention !** Vous devez **ramasser** les végétaux coupés ! Vous pouvez les évacuer en décharge autorisée.

NB : en région AQUITAINE, la pratique d'une sylviculture professionnelle avec une intervention régulière suffit à réduire la continuité du combustible.



**Alea Jacta Est !**

La décision unanime de notre Conseil Municipal est appliquée. Remercions-le. Economie budgétaire, retour à un environnement plus écologiste, ce sont les conséquences de la régulation de l'éclairage public. On n'éclaire plus nos rues quand nous sommes tous dans nos lits, comme bon nombre de communes de France en ont déjà décidé.

Les animaux sauvages ne se plaindront pas, ils ont l'habitude des zones naturelles, sans lumière artificielle. A moins que les chauves-souris ne déposent une pétition : les lampadaires attireraient les insectes et leur servaient de restaurant ! Fiat lux. Oui, mais à bon escient et aux heures nécessaires.